



**République du Niger**  
Comité National du Code Rural  
Secrétariat Permanent du Code Rural



## **Dynamique spatiale des villes : quel avenir pour les activités rurales en zone périurbaine ?**

Depuis l'indépendance du Niger en 1960, les villes du Niger, connaissent un mouvement d'urbanisation très accéléré lié à l'augmentation de sa population. Cette augmentation découle de l'accroissement naturel de la population, du phénomène migratoire et de l'exode rural.

Ainsi, au cours de la période 1977-2011, l'effectif de la population urbaine du Niger est passé de 656 203 habitants en 1977, à 1 096 137 habitants en 1988, pour atteindre 1 749 095 d'habitants en 2001.

Selon le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H) de 2001, 57% de la population urbaine du Niger réside dans 3 villes sur les 40 que compte le pays : Niamey, la capitale (674 950 habitants), Zinder (170 574 habitants) et Maradi (147 038 habitants).

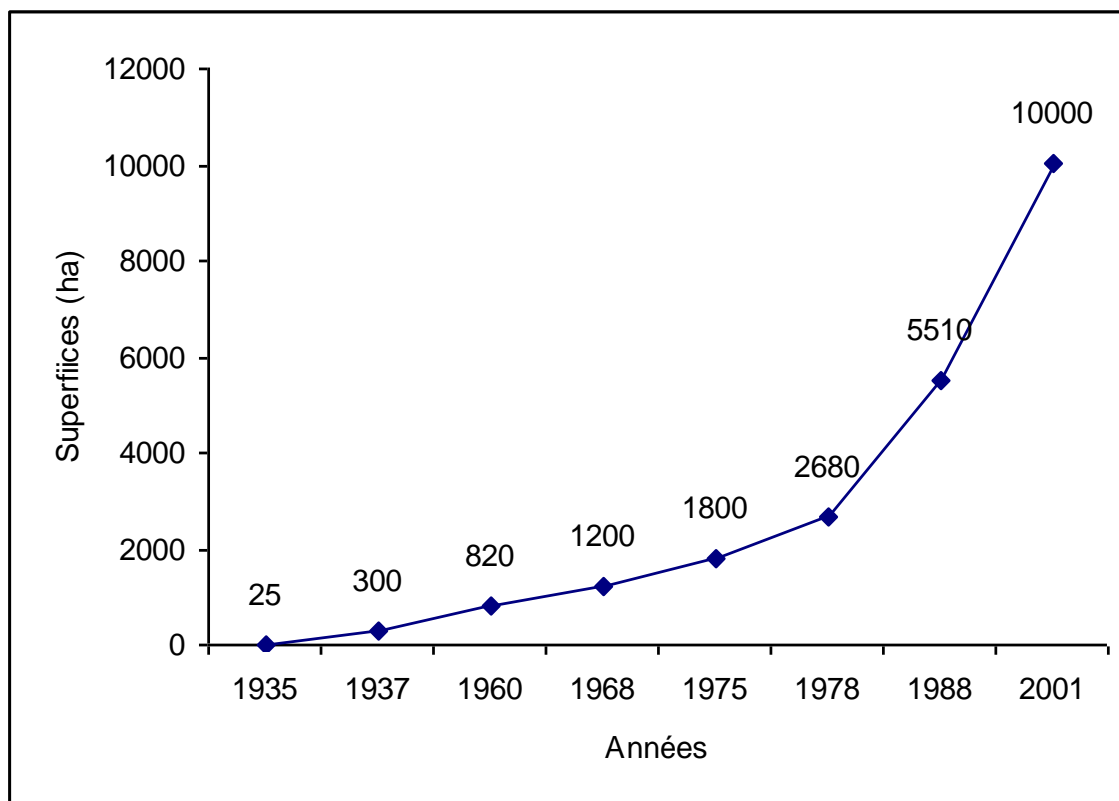
Du fait de cette forte croissance urbaine, on assiste à un amenuisement des espaces ruraux périurbains.

### **Amenuisement des espaces agricoles : l'exemple de la ville de Niamey**

Selon le Réseau francophone de l'agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest et du Centre (RFAU/AOC) en 2001, le rythme de consommation du sol par l'urbanisation à Niamey, a atteint la moyenne de 400 hectares de terres agricoles absorbées chaque année par les lotissements, et ce depuis une quinzaine d'années.

Toujours selon la même source, la superficie agglomérée de la ville de Niamey qui n'était que de 820 hectares en 1960, date d'accession à l'indépendance du Niger, est passée à 2460 hectares en 1977, pour atteindre 5 500 hectares en 1984. En 2001, l'urbanisation de la ville de Niamey s'étale sur un peu plus de 10 000 hectares.

**Figure N° 1:** Evolution spatiale de la ville de Niamey de 1935 à 2001



*Source : Atelier national d'urbanisme (ANU) (2001)*

Cette extension, non seulement absorbe les terres agricoles, privant ainsi leurs propriétaires de leur possibilité de produire, mais en plus les dédommagements, très symboliques en cas d'expropriation, ne sont généralement pas exécutés conformément aux textes en vigueur. En effet, selon les dispositions juridiques au Niger, en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique, le propriétaire doit être indemnisé de façon juste et préalable.

En outre, l'insécurité et l'incertitude des droits fonciers ont dissuadé les exploitants agricoles d'investir pour intensifier la production agricole, en dépit des incitations d'un marché lucratif à leur porte. Nombreux sont les agriculteurs à temps partiel qui fournissent un effort délibérément mesuré pour une petite production alimentaire, tout en cherchant un emploi rémunéré en ville plutôt que de se concentrer sur l'agriculture, pour tenir compte des risques liés à l'insécurité foncière.

### **Amenagement des espaces pastoraux**

Les espaces pastoraux situés en zone périurbaine ne sont pas non plus épargnés par l'extension urbaine.

Le couloir de passage délimité et balisé qui relie Niamey aux deux grandes périphériques de la zone (mares de Saga Gorou et de Kongou Gorou) est obstrué à la hauteur de Koado (Tallagé) et à Saga Gorou par des nouvelles constructions d'habitations.

Les animaux sont désormais obligés de traverser la ville pour accéder aux mares avec tous les risques d'accident, d'ingestion de plastique que cela comporte...

## Aménagement des espaces forestiers : exemple de la ceinture de Niamey

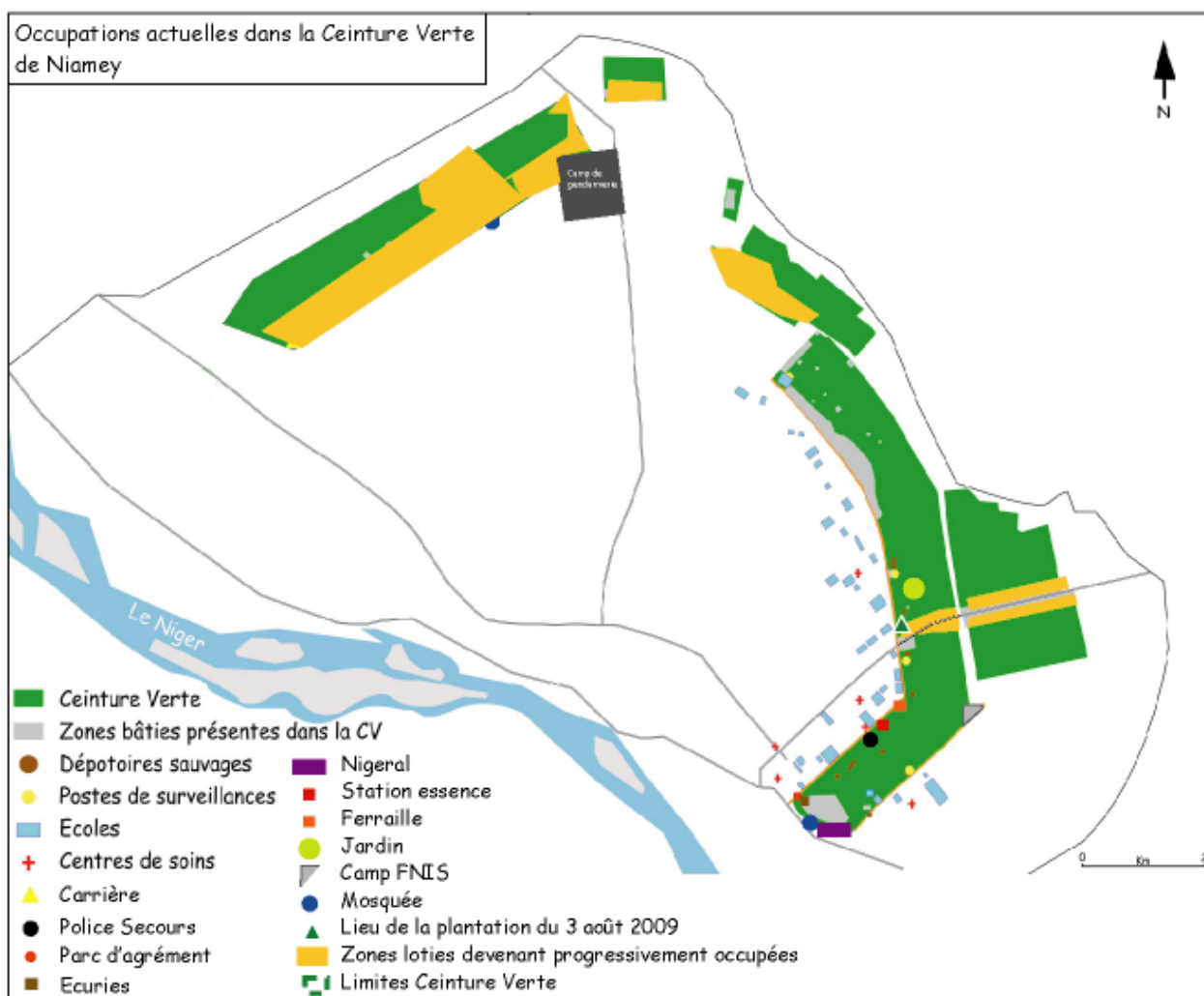
La ceinture verte est conçue d'abord pour jouer une fonction écologique de protection de la ville et d'espace vert. C'est un espace classé dans le domaine public de l'Etat. Il joue une fonction secondaire en servant d'aire de pâturage et de repos pour les animaux.

Selon la Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts, la ceinture verte couvre une superficie totale 2 331,35 ha, environ 25 km de long et 1 km de large.

La réalisation de cet espace vert aurait coûté 3 milliards de Fcfa.

Aujourd'hui, il est en proie à une occupation sans précédent du fait de l'urbanisation anarchique de la ville de Niamey.

Selon toujours la Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts, environ 683,62 ha de sa superficie soit 29,8% sont lotis ou mis en valeur, comme le montre la carte ci-dessous :



Source : DGEEF

## **Conclusion et recommandations**

En conclusion la maîtrise du phénomène d'urbanisation constitue un défi majeur à relever pour l'Etat et les collectivités territoriales. Ces derniers doivent agir au plus vite afin de mettre en œuvre les différentes politiques foncières en vue de mieux articuler et sécuriser aussi bien les activités rurales, pratiquées dans les zones périphériques de la ville, que la nécessaire croissance urbaine.

Les actions prioritaires qu'on peut mener sont entre autres :

- Renforcer le cadre juridique en matière du foncier périurbain et urbain. En effet quel que soit le type de planification envisagé dans le cadre de l'aménagement en zone périurbaine, l'arsenal juridique est un des facteurs essentiels de la régulation de l'usage et de la gestion du sol et de ce qu'il supporte. Cet arsenal ne semble pas offrir à l'état actuel une fonctionnalité claire ;
- Harmoniser l'intervention des acteurs fonciers qu'ils soient publics ou privés. Pour ce faire il y a nécessité de créer un cadre de concertation où tous ces acteurs peuvent se réunir régulièrement et discuter de comment concilier la gestion du foncier rural à l'extension urbaine ;
- Initier une politique de construction des maisons à étages et à souterrain afin d'optimiser l'occupation et limiter l'extension de la ville vers les zones rurales productrices ;
- Mettre en œuvre dans l'immédiat les recommandations du forum sur la gestion de la ceinture verte ...

***Il y va de la sécurité alimentaire des populations urbaines.***